



ESQUIBIEN, le 24 août 2012

Monsieur le Maire d'ESQUIBIEN

à

Monsieur Jean-Pierre PALU  
Président de l'ASELE  
8 Le Pouldu  
29770 ESQUIBIEN

**Recommandé avec accusé de réception**

Objet : Permis de construire

N/réf : DG/TD 12-213

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre recours gracieux en date du 14 courant concernant le permis de construire accordé à la SARL IPE au n°3 du boulevard Yves Normant.

J'ai bien noté les remarques que vous formulez à l'encontre de ce projet, dont certaines me semblent pertinentes et d'autres sans doute moins.

Ceci étant, ce n'est plus l'heure de les évoquer puisque je vous informe que Monsieur le Préfet du Finistère m'a demandé, par courrier en date du 21 courant, de rapporter mon arrêté de permis de construire.

Dans son courrier, Monsieur le Préfet justifie sa demande de retrait par le fait qu' « il ressort des plans transmis que les terrasses prévues en façade sud empiètent sur la zone ND bordant le rivage de la mer. Les dispositions du règlement d'urbanisme n'y autorisent pas ce type de construction. »

Veillez agréer, Monsieur le Président,, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

**Didier GUILLON**

